

Le jardin familial

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **26 (1954)**

Heft 7

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce fut immédiatement une campagne d'indignation tout à fait justifiée, car cette mesure antisociale allait correspondre fatalement à une augmentation générale du coût de la vie, augmentation qu'on essayait justement, depuis plusieurs années, d'enrayer : alors qu'il aurait été plus simple et plus naturel d'essayer de construire à bon compte, par des mesures semblables à celles qui avaient déjà été employées avec succès, des logements assez nombreux, pour que l'ensemble des employés puissent être logés dans des conditions normales,

ce qui aurait vite empêché ces spéculations dont tous faisaient les frais. Evidemment, on reste confondu d'apprendre que plusieurs de ces employés avaient pris l'habitude d'être logés à des taux correspondant à leurs salaires : le malheur, c'est qu'ils croyaient qu'en toute équité il devait en être ainsi, tant il est vrai que l'habitude aveugle, et qu'un employé bien logé oublie infailliblement qu'une société solidement organisée est celle où les promesses ne sont faites que pour le rendre joyeux. J.

LE JARDIN FAMILIAL

« L'homme a un véritable besoin de plantes et de fleurs, en raison du caractère utilitaire de l'espace planté et de l'effet psychologique indiscutable des végétaux sur son comportement général. Le jardin privé est une dépendance de la maison d'habitation ; il en constitue souvent le cadre pour le plaisir des yeux », écrit M. Robert Joffet, paysagiste, ingénieur général des Services techniques de la ville de Paris (*La Santé de l'Homme*).

Ce jardin est le prolongement indispensable du logis.

On pense fréquemment, bien à tort, qu'un terrain de faible dimension, entouré de murs, ne peut recevoir aucune plantation ; même si la surface de ce terrain est inférieure à 200 m², on peut la transformer en jardin simple, sobre et gai, sur lequel s'ouvriront les pièces familiales de la demeure ; les murs seront couverts par du lierre, par de la vigne vierge, par une glycine ; des arbustes à feuillage persistant ou caduc, des arbres de petit développement, constitueront des masses de fond ; le sol sera transformé en pelouses et en massifs ; on réservera à l'aide de dallages réguliers ou irréguliers les circulations nécessaires ; on cherchera à réaliser des effets de masses colorées avec des groupes de plantes annuelles, de plantes vivaces et surtout de rosiers polyantha (orange triumph, Alain, par exemple). En situation ombragée, on pourra planter des primevères, des anémones, des pervenches, des violettes, des héméro-

calles, des fuchsia, etc... Mais pour conserver toute sa valeur, la décoration devra être limitée et discrète ; un coin de repos, avec un banc, permettra de méditer devant la scène charmante que peut constituer un jardin.

Dans un autre ordre d'idées, que de somptueuses villas sont entourées d'un terrain vague, dont l'aménagement en jardin assurerait aux habitants un agrément et un délassement appréciables ! Cet aménagement devrait être conduit avec goût en vue de constituer un élément de transition entre l'habitation et le paysage environnant ; sa conception serait adaptée non seulement au caractère de la construction, mais aussi aux besoins de ses habitants, autrement dit le jardin serait à la fois fonctionnel et décoratif. Il répondrait d'abord aux besoins utilitaires de la famille ; ce serait un ensemble équilibré d'éléments décoratifs, d'aires de jeux, avec, parfois, une pataugeoire, un bassin de natation, un solarium, et aussi des aires réservées à la culture potagère et fruitière. On emploierait des pelouses, des parterres fleuris, des massifs d'arbustes et d'arbres, des arbres isolés aux formes expressives comme les cyprès verticaux ou les saules pleureurs, des écrans de feuillage, des allées sablées ou des chemins dallés, des terrasses, des miroirs d'eau, des rocailles, etc. Ainsi créerait-on une ambiance, qui faciliterait la détente morale, le repos physique et les exercices corporels.

ESTHÉTIQUE ET ÉCONOMIE PEUVENT ALLER DE PAIR

Certes, la construction en série est la construction économique par excellence. Mais quelle monotonie risque de se dégager de ces ensembles où chaque maison, chaque immeuble est rigoureusement semblable à ceux qui l'entourent ! N'est-ce pas à l'architecte d'essayer, dans la mesure du possible, d'assouplir cette rigidité inflexible dans la construction ? Ne doit-il pas surtout rechercher l'équilibre des proportions dans les volumes — condition indispensable pour assurer l'harmonie de la réalisation ? Combien d'immeubles, construits il y a plusieurs années, déparent les paysages par la silhouette pesante que leur confère une hauteur excessive en regard de leur longueur. Deux architectes parisiens, MM. Prévert et Sebillotte, consultés par la rédaction des « Informations sociales » (Paris, 3. 54), énoncent quelques principes généraux que rapporte cette revue :

« L'œil est tout d'abord sensible à l'allure générale de la construction en la plaçant dans son cadre. Or, compte tenu de l'ensoleillement et de l'espace nécessaire qu'exige le prospect entre les immeubles, l'architecte seul est responsable de l'équilibre harmonieux que peut dégager la disposition d'un groupe de maisons ou d'immeubles. »

*

Après les volumes, c'est le rythme des surfaces qui retient l'attention. La proportion des vides et des pleins sur la façade est un facteur important dans l'harmonie d'une construction. Les principes de l'économie interdisent les corniches, les lucarnes et auvents dont une disposition heureuse pouvait tant contribuer à la beauté de l'édifice. Il faut même renoncer aux fenêtres de différentes dimensions, encore trop onéreuses ; en